

GATE 17®

www.gate17.fr

CATALOGUE

FORMATIONS

& OUTILS DE MOBILISATION



GATE 17 – SAS au capital de 5000€ - 850 568 023 R.C.S. Paris APE 7022Z

Déclaration d'Activité de formation enregistrée sous le numéro 117 560 07275 – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état

SOMMAIRE

- P.04... Présentation du cabinet
- P.05... Formation n°1
Initiation au dialogue environnemental en entreprise
- P.06... Formation n°2
Les prérogatives environnementales des IRP
- P.07... Formation n°3
La finance responsable pour les IRP
- P.08... Formation n°4
Créer la feuille de route d'actions de son CSE
- P.09... Formation n°5
Négocier un accord de mobilité
- P.10... Outils de mobilisation ASC
... à proposer aux salariés
- P.11... Conditions tarifaires et CGV
- P.13... Contact

Conseil en
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE JUSTE

pour les salariés
et leurs représentants

GATE 17®



Le Groupe d'Actions pour le Travail et l'Environnement (le GATE) est né en 2018 d'une alliance de compétences issues du monde du droit des relations collectives de travail et celui de la protection de l'environnement.

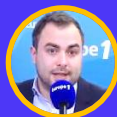
Nous sommes convaincus que l'adaptation et la pérennisation des emplois nécessaire à la réussite de la transition écologique implique un effort impératif de l'ensemble des parties prenantes du monde économique, et accompagnons les représentants salariés à participer à ces enjeux



Mathilde Despax
Experte
Négociation collective et CSE



Hubert Despax
Avocat
Droit du travail



Emile Meunier
Avocat
Droit de l'environnement



Nicolas Fourmont
Expert
Négociation territoriale



Pierre Marie
Expert
Biodiversité et
politiques publiques



Pascal Quéru
Economiste
Environnement et Emploi

NOS SERVICES



Appui à la Négociation collective

La création d'engagements en matière de réduction de l'impact environnemental de l'entreprise à travers la négociation collective contribue à l'évolution du rôle des organisations syndicales comme de la responsabilité de l'employeur.



Création et animation de ComEnvi

À travers la création d'une commission environnementale, le CSE dispose d'une structure d'échange dédiée à ces questions, tant avec les salariés qu'avec la direction.



Analyse de stratégies Climat / Environnement

L'implication des IRP devient incontournable dans l'élaboration, le suivi des stratégies Climat/Environnement de leur entreprise, notamment lors des procédures informations/consultations du CSE et des NAO.



Stratégies syndicales

Comment trouver l'équilibre entre intérêts sociaux et environnementaux? Comment repenser l'action syndicale dans ce contexte de mutation? En entreprise et dans les branches, le syndicalisme s'ouvre à de nouveaux enjeux.



Lobbysme

les organisation syndicales sont attendues pour participer activement aux politiques nationales et sectorielles visant à réduire l'impact de nos activités tout en assurant des critères de justice sociale indispensables à leur acceptabilité et mise en œuvre.



Formation n°1

Initiation au dialogue environnemental en entreprise

1/2
jour



PUBLIC

- Membre du CSE
- Représentant syndical / délégué syndical



OBJECTIFS

- ✓ Connaître les conséquences du réchauffement climatique liées à nos activités
- ✓ Comprendre le rôle des IRP dans la construction d'un dialogue environnemental en entreprise

1. Introduction

Les conséquences climatiques et environnementales des différents secteurs d'activité : atelier participatif

2. Droit social et droit de l'environnement

- . Convergence justice sociale/ transition écologique
- . Définition et Cadre légal du dialogue environnemental en entreprise

3. Pourquoi mettre en place le DEE ?

- . Incitations à l'action en entreprise / à l'implication des salariés
- . Intérêt pour les parties prenantes
- . Leviers de négociation

4. Etapes de mise en place du DEE

- . Création de commissions environnementales
- . Sensibilisation et formation des IRP
- . Définition d'une feuille de route, suivi et mesure d'impact

5. Les Prérogatives environnementales du CSE et des DS

- . Sensibilisation et actions auprès des salariés
- . Informations / Consultations
- . Actions possibles, retours d'expérience



Formation n°2

Les prérogatives environnementales des IRP

1
jour



PUBLIC

- Membre du CSE
- Représentant syndical / délégué syndical



OBJECTIFS

- ✓ Cerner le contexte réglementaire et le contour de ses prérogatives
- ✓ Connaître les possibilités d'actions, de consultations, de partenariats

1. Les conséquences environnementales des différents secteurs d'activité

- . Activités humaines et Principales sources de GES
- . Principales conséquences des émissions de GES

2. Plans de réduction et réglementation des entreprises

- . Plans de réduction / engagements nationaux et internationaux
- . Le SEQE / L'Accord de Paris / La Stratégie Nationale Bas-Carbone de la France
- . Statistiques sectorielles françaises

3. Obligation de transparence des entreprises

- . Loi PACTE, Raison d'être et sociétés à mission
- . Obligations d'information et de publication

4. Dialogue social et environnement

- . Emploi et Transition écologique : la notion de «Transition juste»
- . La place des IRP dans la transition écologique, quelle légitimité ?
- . Le droit d'alerte environnemental / Devoir de vigilance
- . Loi Climat et nouvelles dispositions juridiques
- . Consultations annuelles et NAO
- . Leviers et actions possibles du CSE et des DS



Formation n°3

La finance responsable pour les IRP

1/2
jour



PUBLIC

- Membre du CSE
- Représentant syndical / délégué syndical



OBJECTIFS

- ✓ Aborder les grands principes de l'Investissement Socialement Responsable et les critères ESG
- ✓ Connaître les possibilités d'action et de négociation des IRP sur ces enjeux

1. ISR, ESG, IR, de quoi parle t-on?

- . La démarche ISR
- . La notation ESG
- . Classes d'actifs et catégories d'émetteurs
- . Evolutions réglementaires

2. Mesures et déterminants de choix d'allocation d'actifs

- . Les agences de notation
- . Fiabilité de l'information
- . Approches différentes selon les investisseurs / les typologies d'action

3. Panorama des encours de l'investissement responsable

- . Politique d'engagement versus politique d'exclusion
- . Intégration de critères ESG / Investissement socialement responsable / ISR de conviction
- . Label ou certification?

4. Rôles et leviers de négociation des IRP

- . Prerogatives légales des IRP en matière d'ISR
- . Thèmes de négociation
- . Placement des actifs du CSE



Formation n°4

Créer la feuille de route d'actions de son CSE

7 à 2
jour



PUBLIC

- Membre du CSE
- Représentant syndical / délégué syndical



OBJECTIFS

- ✓ Définir votre champ d'action en fonction des actions existantes et des attentes des salariés
- ✓ Définir un calendrier d'actions impactantes et mesurables

1. Détermination des modalités de mise en œuvre des actions

- . Consultation des audits déjà réalisés en interne
- . Choix d'un audit des besoins par une entreprise externe
- . Choix d'un sondage des salariés
- . Choix d'un vote de l'ensemble des membres du CSE

2. Définition du programme de mise en œuvre de chaque action

- . Objectifs chiffrés : indicateurs (mesure d'impact) & Calendrier
- . Définition du rôle de chaque membre de la Commission Environnement
- . Définition des moyens de mise en œuvre des actions

3. Mise en œuvre de la feuille de route et mesure d'impact

Accompagnement du GATE sur la mise en œuvre de la feuille de route de la Commission Environnement (conseil et animation)

Expertises

- Gestion de la consommation d'eau, d'énergie
- Mobilités alternatives
- Valorisation des déchets
- Alimentation responsable
- Finance durable
- Achats responsables
- Bilan carbone
- Compensation GES
- Economie circulaire
- Green Tech, Green IT





Formation n°5

Négocier un accord de mobilité

1
jour



PUBLIC

- Membre du CSE
- Représentant syndical / délégué syndical



OBJECTIFS

- ✓ Connaître le cadre d'adoption de l'accord et les sujets de négociation obligatoires
- ✓ Fixer le cadre de sa négociation et les bases de la mise en œuvre de l'accord

PARTIE 1 - Eléments de cadrage

Les enjeux de la négociation

- . Evolution de la prise en compte de la mobilité des salariés en négociation collective
- . Montée en puissance des problématiques environnementales et climatiques : la forte contribution des transports

Le cadre légal et réglementaire de la négociation

- . Loi d'orientation des mobilités
- . Obligation d'ouvrir des négociations
- . Focus sur le Forfait mobilité durable (FMD)

➤ PARTIE 2 - Eléments opérationnels

Eléments de méthode pour aborder cette négociation

- . Aspects techniques (offre de transports et accessibilité au site, répartition modale et report modal théorique, etc.)
- . Audit des besoins des salariés / moyens nécessaires et financements
- . Gestion du temps, suivi de l'accord et clause de revoyure

Retours d'expérience



Outils de mobilisation des salariés

Sur
Devis



PUBLIC

- L'ensemble des salariés (activités éligibles aux dépenses ASC)



OBJECTIFS

- ✓ Connaître les causes du dégèlement climatique, l'impact des activités sur l'environnement
- ✓ Apprendre des solutions individuelles et collectives à mettre en place dans son entreprise



Fresque du Climat

Atelier de formation participatif et créatif sur le fonctionnement du climat



Fresque du numérique

Atelier de formation aux impacts environnementaux du numérique.



Ateliers

- ✓ Zéro déchet
- ✓ Alimentation responsable
- ✓ Ecologie/économies



Conférences

Donnez la parole à un conférencier sur les grands enjeux environnementaux ou une thématique spécifique



Evènements

petit-déjeuner, repas de Noël, after-work... Nous vous mettons en relation avec des associations.



Théâtre

Pièce écrite et jouée par des comédiens professionnels, suivie d'un débat avec les spectateurs.

À transmettre signé par mail à contact@gate17.fr

1. COCHEZ LA FORMATION DE VOTRE CHOIX

FORMATION	DUREE	TARIF / STAGIAIRE	<input checked="" type="checkbox"/>
Formation n°1 - Initiation au dialogue environnemental en entreprise	½ jour	280€ HT	<input type="checkbox"/>
Formation n°2 - Les prérogatives environnementales des IRP	1 jour	480€ HT	<input type="checkbox"/>
Formation n°3 - La finance responsable pour les IRP	½ jour	280€ HT	<input type="checkbox"/>
Formation n°4 - Créer la feuille de route d'actions de son CSE	1 à 2 jour(s)	480€ HT	<input type="checkbox"/>
Formation n°5 - Négocier un accord de mobilité	1 jour	480€ HT	<input type="checkbox"/>

2. PRECISEZ UNE / DES DATE(S) DE VOTRE CHOIX :

3. NOMBRE DE PARTICIPANT(S) :

PRENOM	NOM	POSTE	MANDAT

4. PERSONNE RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

Nom / Prénom / Poste ou Mandat :

Adresse mail :

5. COORDONNEES DE FACTURATION

Raison sociale :

Adresse :

> DATE, SIGNATURE ET CACHET

..... / /

Conditions Générales de Vente des formations

1 - PARTIES

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations commerciales entre la société GATE 17 établie au 17 rue Constance 75018 PARIS, et chacun de ses clients, relatives à la commande et à la fourniture de prestations de formation commercialisées par GATE 17.

2 - COMMANDE

La commande d'action de formation ne prend effet qu'à réception du bon de commande dûment complété et signé par le client.

3 - PRIX ET FACTURATION

Les prix sont indiqués en euros hors taxes Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur Les prix des stages sont ceux figurant sur la proposition commerciale pour les actions spécifiques.

Ils comprennent les frais d'animation et les supports de cours remis à chaque stagiaire Les frais de déplacement et d'hébergement du stagiaire sont intégralement à sa charge.

Les factures sont émises à l'inscription, un acompte de 30 devra être versé par le Client à la conclusion du contrat Les factures sont payables trente 30 jours calendaires à compter de la date d'émission de la facture.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard.

4 - NATURE ET CARACTERISTIQUES DES ACTIONS DE FORMATION

Le client reconnaît avoir pris connaissance du programme et des objectifs de la formation.

Aucun niveau de connaissance particulier n'est requis, néanmoins la formation convient au public défini dans la description de la formation.

5 - ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

L'action de formation est organisée pour un effectif de quatre stagiaires minimum GATE 17 se réserve le droit d'annuler ou reporter la formation si ce nombre minimum n'est pas atteint Dans une telle situation GATE 17 s'engage à prévenir les clients et les stagiaires au plus tard une semaine avant la date initialement prévue.

A compter de la date de signature du bon de commande, le(la) stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Dans ce cas aucune somme n'est exigée du client pour ce(cette) stagiaire.

6 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les supports de formation remis aux stagiaires intègrent la démarche pédagogique GATE 17 Le contenu de ces supports reste la propriété GATE 17 Par conséquent le client et le(s) stagiaire(s) s'interdisent, pour tout ou partie de ces supports, toute reproduction ou réutilisation à fins de formation de tiers internes ou externes, sous quelques modalités que ce soit Il est également demandé au client et aux stagiaires de ne pas diffuser ou fournir des copies de ces supports en dehors de leur entreprise.

Les stagiaires et le client n'ont pas le droit :

- d'utiliser, copier, modifier, créer un support dérivé et/ou distribuer le support de formation
- de sous licencier, louer et/ou prêter le support de formation
- d'utiliser, à d'autres fins que le suivi de la formation objet du présent contrat, le support associé

7 - COMMUNICATION

Le client autorise expressément GATE 17 à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de référence toute opération découlant de l'application des contrats de formation dans ses documents commerciaux.

8 - CAS DE DIFFEREND

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

www.gate17.fr



**10 rue Jean Baptiste Say
75009 Paris**



contact@gate17.fr



06.03.66.72.30